

Si ce message ne s'affiche pas correctement, [suivez ce lien](#)



FLASH INFO

Mardi 23 juin 2020

Profitez du dispositif des avances exceptionnelles pour l'aide juridictionnelle

► [Demandez une avance](#)

Nous vous rappelons que si vous intervenez à l'aide juridictionnelle, ou au titre des autres aides, et que vous constatez ou anticipez un décalage dans votre trésorerie, **vous n'avez plus qu'une semaine** pour profiter du [dispositif des avances exceptionnelles](#) qui a été imaginé pour vous !

Ce dispositif est simple, gratuit et il est géré par votre CARPA.


Vous avez jusqu'au 30 juin 2020 pour savoir si vous êtes éligible et télécharger votre formulaire.

RESTONS CONNECTÉS



[Site institutionnel du CNB](#)

[Consultations juridiques en ligne](#)

 +33 (0)1 53 30 85 60

 Nous contacter par mail



Conseil national des barreaux 180 boulevard Haussmann, 75008 Paris

[Si vous souhaitez vous désabonner des flashes info, suivez ce lien](#)